

Original : anglais

**24^e RÉUNION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE**
(Malte, 10-17 novembre 2015)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA COMMISSION (ANNOTÉ)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. S. Depypere, Président de la Commission. Des dignitaires de la CPC hôte prononceront également quelques mots d'ouverture.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document **PLE-100/15**. Le Secrétariat fera office de rapporteur, si nécessaire. La lettre du Président de la Commission au sujet des priorités et des questions logistiques est présentée sous la cote **PLE-117/15**. L'ordre du jour provisoire de la réunion est présenté sous la cote **GEN-002/15**. Une explication sur les numéros des documents de la réunion est présentée sous la cote **GEN-003/15**. Tous les documents sont disponibles en ligne. Des instructions sur la façon de se connecter seront circulées sous la cote **GEN-005/15**.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les délégations des Parties contractantes. El Salvador et le Liberia ont été accueillis comme nouvelles Parties contractantes. Comme cela est de coutume ces dernières années, les délégués sont priés de présenter les déclarations d'ouverture uniquement par écrit. La liste des participants sera mise à la disposition pendant la réunion sous la cote **GEN-006/15**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les observateurs présents (**GEN-006/15**).*

5. Examen des travaux du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Dr David Die, Président du SCRS, présentera les principales conclusions et recommandations du SCRS sur les questions générales, contenues dans le rapport du SCRS (**PLE-104/15**), comprenant les réponses aux demandes de la Commission d'évaluer les insuffisances des données conformément à la Rec. 05-09 et d'évaluer l'importance écologique de la mer des Sargasses pour les thonidés, les espèces apparentées et les espèces apparentées écologiquement (paragraphe 1 de la Rec. 12-12). Le rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques du Secrétariat est présenté sous la cote **PLE-105A/15**.*

6. Examen du rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 est disponible dans le document **PLE-110/15**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

7. Examen du rapport de la dixième réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et de toute action nécessaire

*Le rapport du groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré (IMM) est présenté sous la cote **PLE-101/15**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

8. Examen du rapport de la réunion du groupe de travail ad hoc sur les DCP
*Le rapport du groupe de travail ad hoc sur les DCP est présenté sous la cote **PLE-116/15**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

9. Examen du rapport de la troisième réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention et examen de toute action nécessaire
*Le rapport du groupe de travail chargé d'amender la Convention est disponible dans le document **PLE-107/15**. Ledit rapport contient le projet des amendements proposés par le groupe de travail pour examen par la Commission.*

Deux propositions émanant du Canada, soumises antérieurement au groupe de travail chargé d'amender la Convention, ont été présentées à nouveau et ont été assignées au point 22 (« Autres questions »).

10. Examen du rapport de la deuxième réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et de toute action nécessaire
*Le rapport du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries est disponible sous la cote **PLE-112/15**.*

11. Examen du rapport de la troisième réunion du groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest et examen de toute action nécessaire
*Le rapport du groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest est présenté sous la cote **PLE-106/15**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

12. Examen du rapport de la réunion du groupe de travail sur l'évaluation des performances
*Le document **PLE-103/15** contient le projet de termes de référence élaborés par le groupe de travail virtuel chargé de cette question.*

13. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD)
*La Présidente du STACFAD passera en revue les travaux entrepris et les recommandations formulées par le STACFAD, y compris le budget et les contributions au titre de 2016-2017 (**STF-203/15**), le mécanisme pour le financement et l'allocation du fonds de participation aux réunions (**STF-206/15**) et la politique de communication de l'ICCAT (**STF-205/15**) qui seront présentés à la Commission à des fins d'examen et d'adoption. La Présidente du STACFAD communiquera également à la Commission ses conclusions concernant l'utilisation du fonds de roulement et ses recommandations relatives au financement futur, entre autres, des projets eBCD et AOTTP, et les procédures de sélection du prochain Secrétaire exécutif.*

14. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées
*S'ils sont disponibles pendant la réunion, les rapports des sous-commissions seront diffusés dans les documents **PA1-550/15**, **PA2-650/15**, **PA3-750/15** et **PA4-850/15**. La Commission devrait examiner les recommandations transmises par les Sous-commissions à des fins d'adoption.*

15. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées
*La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Comité ainsi que les tableaux d'application (**COC-304/15**) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions tenues au sein du COC, qui seront disponibles dans le document **COC-308/15**.*

16. Rapport du groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le groupe, y compris la liste IUU approuvée (PWG-405/15).

17. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

Le Secrétariat a élaboré le document PLE-108/15 qui récapitule les activités réalisées l'année dernière. Ce document sera présenté par le Secrétaire exécutif. Plus de détails sur ce sujet sont présentés dans le document STF-202/15.

18. Examen de la mise en place des recommandations de Kobe

Le Secrétaire exécutif présentera le document PLE-111/15.

La Commission souhaitera peut-être envisager d'entreprendre des actions futures conjointes avec les autres ORGP thonières. Deux domaines, la maintenance de la CLAV et une éventuelle coopération avec la CTOI en matière de mesures d'inspection au port, ont été identifiés à des fins d'examen.

En outre, l'ICCAT préside un atelier sur la MSE dans le cadre du processus de Kobe, ainsi qu'une réunion sur la mise en œuvre de la gestion des pêcheries reposant sur l'écosystème.

19. Rapport sur la mise en œuvre du projet GEF

Des informations à ce sujet sont présentées sous la cote PLE 109-A/15 et PLE-114/15. Comme convenu en 2012, la Commission devrait reconsidérer la participation de l'ICCAT au projet GEF/ABNJ.

20. Réunions intersessions en 2016

La Commission souhaitera peut-être fixer les dates et lieux de tenue des réunions intersessions en 2016.

21. Élection du Président et des Vice-présidents

22. Autres questions

- *Approches écosystémiques et de précaution. Le Canada a présenté deux projets de proposition pour examen, le projet de Recommandation de l'ICCAT concernant l'application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches (PLE-119/15) et le projet de Recommandation de l'ICCAT concernant l'utilisation d'une approche de précaution lors de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (PLE-120/15).*
- *Coopération avec d'autres organisations internationales. Le document PLE-109A/15 contient des informations relatives à la coopération avec plusieurs forums internationaux et inclut à des fins d'examen :*
 - 1) *Un projet d'accord préparé par les Secrétariats de OSPAR et de l'ICCAT*
 - 2) *Un projet de proposition émanant des États-Unis et d'autres Parties à l'ACAP sur un protocole d'entente avec l'ACAP.*
- *Examen du rôle du Conseil. La lettre émanant de l'Uruguay à ce sujet est distribuée sous la cote PLE-115/15.*
- *Simplification des recommandations et résolutions de l'ICCAT. À la demande du STACFAD, le Secrétariat a préparé, en consultation avec les présidents des organes subsidiaires, le document PLE-113/15. En outre, le Secrétariat a présenté le PLE-118/15 au sujet de l'unification des exigences en matière de statistiques. Ce document avait été présenté en 2014 et il avait été décidé de l'examiner à nouveau à la réunion de 2015.*

23. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

Il est proposé que la prochaine réunion de la Commission ait lieu du 14 au 21 novembre 2016.

24. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES
DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC) (ANNOTÉ)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Derek Campbell, Président du Comité d'application. La lettre du Président concernant les questions prioritaires est distribuée sous la cote COC- 310/15.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été diffusé sous la cote COC-300/15.

4. Examen des actions entreprises par les CPC en réponse aux lettres de préoccupation et des lettres du Président faisant suite à la réunion de 2014

Les réponses aux lettres envoyées suite à la réunion de la Commission de 2014 sont contenues dans le document COC-309/15.

5. Examen de la mise en œuvre et du respect des exigences de l'ICCAT

5.1 Tableaux d'application

*Les tableaux d'application (COC-304/15) seront diffusés par le Secrétariat avant la réunion. Les délégations souhaitant y apporter des changements doivent faire une demande **par écrit**, avant 18h, le mardi 10 novembre 2015. Les changements devront être remis au bureau de réception de l'ICCAT ou envoyés à info@iccat.int.*

5.2 Rapports annuels, résumés des données statistiques et résumés d'application des CPC

Les rapports annuels soumis par les CPC sont présentés sous la cote COC-301/15. Le rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques (PLE-105A/15) apporte des précisions sur les soumissions de données reçues avant le 13 octobre 2015. Un résumé des informations sur la mise en œuvre de la Rec. 11-15 est présenté dans le document COC-303/15. Le Secrétariat a préparé des projets de résumés d'application individuels reposant sur les informations soumises par chaque CPC. Ces résumés comprennent également des références aux questions d'application soulevées pour chaque CPC pendant l'année qui pourraient être soumises à examen. Ceux-ci seront disponibles dans le COC-308/15.

Les documents COC-303/15 et PLE-105A/2013 contiennent des informations relatives aux données sur les requins et aux autres informations recueillies en vertu des recommandations pertinentes.

5.3 Rapports d'inspection et d'observateurs

Les rapports d'inspection reçus dans le cadre du Programme d'inspection internationale conjointe sont résumés dans le tableau 1 du rapport du Secrétariat au Comité d'application. L'information sur l'inspection au port requise en vertu de la Rec. 12-07 est également contenue dans le COC-303/15.

Les rapports d'observateurs du ROP-BFT sont disponibles aux Annexes 1 et 2 du COC-305/15. Des rapports d'observateurs du ROP-transbordements ont été publiés sur la page web protégée par mot de passe, conformément aux dispositions de la Rec. 12-06. Des rapports d'observateurs reçus dans le cadre du programme d'observateurs consacré aux thonidés tropicaux, mis en œuvre à échelle nationale par les CPC concernées, sont présentés à l'Annexe 3 du COC-305/15.

5.4 Autres informations pertinentes

- *Les rapports sur les accords d'accès ont été résumés et diffusés dans le tableau 11 du COC-303/15.*
- *En 2015, aucune information n'a été soumise par des ONG conformément à la Rec. 08-09.*
- *Les paragraphes 23 et 25 de la Rec. 11-01 prévoient que le Secrétaire exécutif présente au Comité d'application les informations sur les programmes de gestion des DCP. Les informations reçues ont été récapitulées à l'Appendice 3 du COC 303/15. Les rapports d'origine sont disponibles par voie électronique dans l'Annexe 1 de l'Appendice 3 du COC 303/15. Les rapports soumis par les CPC sur la mise en œuvre du plan de pêche de thon rouge de l'Est et sur la mise en œuvre de la Rec. 13-07/14-04 sont présentés sous la cote COC-302/15.*

6. Actions visant à traiter les questions de non-application des CPC soulevées aux points 4 et 5 de l'ordre du jour

Les résultats des discussions sur les documents susmentionnés détermineront les mesures devant être prises. Celles-ci seront incluses dans la version finale du COC-308/15, qui sera joint au rapport du Comité.

7. Examen des informations concernant les Parties non contractantes et de toute action nécessaire

À la demande de la Commission, le Secrétariat a envoyé des lettres au Cambodge, à la Dominique, à la Grenade et à Saint-Kitts-et-Nevis. Aucune réponse directe n'a été reçue de ces pays, mais le rapport présenté par la CARICOM contient des informations relatives à la Dominique, la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis.

8. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

La Bolivie, la Guyana, le Suriname et le Taipei chinois jouissent actuellement du statut de coopérant. Leurs résumés d'application sont inclus dans le COC-308/15. Aucune nouvelle demande n'a été reçue en 2015.

9. Recommandations formulées à la Commission en vue d'améliorer l'application

Le SCRS a préparé un protocole de déclaration des données de la tâche I afin de pouvoir analyser correctement les données nécessaires aux fins de la mise en œuvre de la Rec. 11-15. Ce projet de protocole se trouve dans le COC-306/15.

Le COC-303/15 contient quelques demandes de clarification au sujet de mesures de conservation et de gestion. Les réponses à ces demandes devraient aider les CPC à garantir une mise en œuvre correcte.

10. Élection du Président

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

Le rapport devrait être adopté par correspondance. Si disponible pendant la réunion, il sera diffusé sous le numéro COC-350/15.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR
L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE
L'ICCAT (PWG) (ANNOTÉ)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. El Ktiri, Président du PWG.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PWG-400/15**.*

4. Examen des actions issues du groupe de travail IMM

*Le rapport du groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré (IMM) est disponible sous la cote **PLE-101/15**. Ledit rapport contient un projet de Recommandation de l'ICCAT établissant un programme d'observateurs de l'ICCAT pour les activités de pêche dans la zone de la Convention ICCAT (Appendice 3), un projet de Résolution de l'ICCAT sur un prototype de programme d'inspection internationale conjointe (Appendice 4), un projet de recommandation de l'ICCAT visant à clarifier et modifier les aspects du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT et de faciliter l'application du système eBCD (Appendice 6) et un projet de Recommandation de l'ICCAT complétant la Recommandation pour un système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) (Appendice 8). Le groupe de travail IMM n'est pas parvenu à un accord sur ces textes, mais il a été convenu que ceux-ci seraient examinés plus avant à la réunion du PWG.*

5. Examen de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

5.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

Les Recommandations 01-21, 01-22, 03-19, 11-20, 13-16 et 13-17 s'appliquent.

Veillez également consulter le point 4 de l'ordre du jour concernant les projets de propositions.

5.2 État d'avancement de l'eBCD

*Le rapport du groupe de travail technique figure dans le document **PWG-403/15**. Un projet de recommandation de l'ICCAT visant à clarifier et modifier les aspects du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT et de faciliter l'application du système eBCD est présenté à l'Appendice 6 du **PLE-101/15**, qui a également été circulé sous la cote **PWG-408/15**, et un projet de Recommandation de l'ICCAT complétant la Recommandation pour un système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) est présenté à l'Appendice 8 du même document. Un projet de Recommandation de l'ICCAT complétant la Recommandation pour un système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) a également été soumis sous la cote **PWG-404/15**.*

5.3 Programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT

Les Recommandations 12-06 et 14-04 s'appliquent actuellement.

*Des informations sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs sont recueillies dans le **PA2-601/15**. Les informations sur le programme d'observateurs des transbordements en mer sont recueillies dans le **PWG-402/15**. Le Belize a également demandé que les calculs du coût de sa participation au ROP-transbordements soient revus, ce qui devrait être examiné et des instructions devraient être données au Secrétariat pour le calcul des années 2016-17 et suivantes.*

5.4 Exigences concernant les transbordements en mer et au port

*La Rec. 12-06 s'applique. Le **COC-305/15** rassemble les rapports des CPC.*

5.5 Normes concernant les accords d'affrètement et les autres accords de pêche
Les Recommandations suivantes s'appliquent : 13-14 et 14-07. Des dispositions relatives à l'affrètement se trouvent également dans les Recommandations 01-21, 01-22, 03-12, 11-18, 12-07, 13-10 et 14-04.

*Un résumé des accords d'affrètement et des rapports des CPC ont été présentés au Comité d'application dans le **COC-303/15**.*

5.6 Observation des navires en mer et programmes d'inspection
*Actuellement, la Résolution 94-09 reste en vigueur. La Rec. 14-04 s'applique également. Le **PLE-101** (rapport de la 10e réunion IMM) contient un projet de Recommandation sur l'inspection conjointe, présenté à l'Appendice 4 dudit rapport. Le projet de [Recommandation] [Résolution] de l'ICCAT sur un [prototype de] programme d'inspection internationale conjointe a été soumis et est disponible sous la cote **PWG-406/15**.*

5.7 Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port
*Les informations relatives au respect de la mise en œuvre de la Rec. 12-07 sont présentées dans le document **COC-303/15**. Le PWG pourrait souhaiter envisager des actions potentielles à l'avenir en vertu de la Rec. 14-08 en vue d'améliorer l'efficacité de cette mesure. Le **PWG-401**, ainsi que le rapport administratif, contiennent des informations supplémentaires du Secrétariat concernant le développement d'un cours de formation et l'utilisation du système ePSM.*

5.8 Exigences d'inscription des navires
Des éclaircissements et des améliorations ont été apportés aux exigences en 2014. Les normes de présentation des listes de navires ont été intégrées aux Directives pour la transmission des données et des informations requises par l'ICCAT.

5.9 Exigences de la liste consolidée des navires (CLAV)
Il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager le futur de la coordination du suivi et de la maintenance de la base de données de la CLAV dans le cadre du processus de Kobe.

5.10 Exigences du système de suivi des navires
Les Recommandations 14-09 et 14-04 s'appliquent actuellement.

5.11 Responsabilités de l'État de pavillon
La Rec. 03-12 énumère spécifiquement les obligations des États de pavillon, même si des responsabilités supplémentaires sont implicites dans d'autres Recommandations de l'ICCAT.

5.12 Autres questions

6. Considération de mesures techniques additionnelles requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

7. Examen et élaboration de la liste de navires IUU
*La liste provisoire que doit examiner le PWG se trouve dans le **PWG-405/15**.*

8. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus
*Le **PWG-401/15** contient quelques demandes de clarification au sujet de mesures de conservation et de gestion. Les réponses à ces demandes devraient aider les CPC à garantir une mise en œuvre correcte.*

9. Élection du Président

10. Autres questions

11. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION (STACFAD) (ANNOTÉ)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par la Présidente du STACFAD, Mme Sylvie Lapointe.

2. Désignation du rapporteur

Le Secrétariat fera office de rapporteur, si nécessaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour provisoire est diffusé dans le document **STF-200/15**.*

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif 2015

*Le rapport administratif du Secrétariat est présenté dans le document **STF-201/15**.*

4.2 Rapport financier 2015

*Le rapport financier du Secrétariat est présenté dans le document **STF-202/15**.*

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

*L'information sur les arriérés est incluse dans le **STF-204/15**.*

5. Examen des implications financières des mesures proposées et des demandes du SCRS

*La Commission a invité les CPC qui formulaient des propositions susceptibles d'avoir des incidences sur les ressources humaines et financières de la Commission / du Secrétariat à les présenter à des fins de discussion au sein du STACFAD. Les recommandations du SCRS à la Commission qui ont des implications financières sont présentées au point 18 du rapport du SCRS (**PLE-104/15**) et dans le **STF-208/15**.*

6. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités

*Le **PLE-108/15** contient des informations sur l'utilisation des fonds en 2015 et la situation des fonds actuels. Le rapport sur les dépenses et l'estimation du financement futur de ce fonds est présenté sous la cote **STF-209/15**.*

7. Examen d'autres programmes/activités qui pourraient nécessiter un financement extrabudgétaire supplémentaire

*Il conviendra d'examiner le financement du GBYP et de l'AOTTP, ainsi que le financement futur de l'eBCD. Les demandes de financement émanant du SCRS sont présentées dans le **STF-208/15** et des détails à ce sujet dans le **PLE-104/15**.*

8. Examen des procédures pour l'approbation du recours au Fonds de roulement

*Quelques CPC ont fait part d'inquiétudes concernant le manque de clarté du règlement financier quant aux procédures de l'autorisation de l'utilisation du fonds de roulement et il a été convenu que le STACFAD devrait élaborer des directives à ce sujet. Des informations sur la situation du fonds de roulement et des fonds engagés sont présentées dans le document **STF-207/15**.*

9. Examen des conclusions du groupe de travail virtuel sur la politique de communication et actions requises

*Le rapport de ce groupe de travail virtuel et les propositions que celui-ci a formulées seront présentés dans le document **STF-205/15**.*

10. Procédures de sélection du Secrétaire exécutif

*Le projet de termes de référence élaboré par le groupe de travail virtuel est présenté sous la cote **STF-206/15**.*

11. Budget et contributions des Parties contractantes au titre de 2016 et 2017

*Le projet de budget au titre de 2016/17 a été circulé le 21 juillet 2015 (circulaire 4962/15) et est présenté sous la cote **STF-203/15** pour examen.*

12. Élection du Président

13. Autres questions

*Simplification des recommandations de l'ICCAT. Comme suite à la décision prise en 2014 par le STACFAD, le Secrétariat a suivi la procédure indiquée et a circulé le document **PLE-113/15**.*

14. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 1 (ANNOTÉ)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par la Côte d'Ivoire, qui assure la présidence de la Sous-commission 1.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document PA1-500/15.

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le document GEN-004/15 énumère les Parties contractantes membres de la Sous-commission.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

L'information y afférente est incluse dans le rapport du SCRS, PLE-104/15. Le Président du SCRS présentera les conclusions tirées par le SCRS ainsi que ses réponses à la Commission sur l'évaluation de l'efficacité de la fermeture spatio-temporelle visée au paragraphe 24 visant à réduire les prises des juvéniles de thon obèse et d'albacore (Rec. 14-01, paragraphe 26) et l'évaluation de l'incidence que pourrait avoir le plan détaillé de gestion de la capacité soumis par le Ghana sur le niveau des captures (Rec. 14-01, paragraphe 2).

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Conformément au paragraphe 38 de la Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 14-01), celle-ci devra être révisée en 2015.

Lorsqu'elle passera en revue les mesures de gestion, la Sous-commission devrait tenir compte de la recommandation formulée par le SWGSM stipulant que « Afin d'appuyer le développement de HCR et de points de référence associés, à compter de la réunion de la Commission de 2015, les Sous-commissions devraient entamer des discussions en vue d'identifier des objectifs de gestion, ainsi que des paramètres pertinents pour les HCR et les indicateurs des performances pour chaque stock, en se penchant particulièrement sur le germon de l'Atlantique Nord, le thon rouge, l'espadon de l'Atlantique Nord et les thonidés tropicaux. »

L'Union européenne a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail ad hoc sur les dispositifs de concentration des poissons (DCP) sous la cote PA1-501/15. La Sous-commission 1 souhaitera également peut-être examiner les conclusions du groupe de travail sur les DCP présentées sous la cote PLE-116/15.

7. Recherche

Le Secrétaire exécutif présentera une mise à jour sur la mise en œuvre de l'AOTTP.

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 2 (ANNOTÉ)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Japon, qui assure la présidence de la Sous-commission 2.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document PA2-600/15.

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le document GEN-004/15 énumère les Parties contractantes membres de la Sous-commission.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

L'information y afférente est incluse dans le rapport du SCRS, PLE-104/15. Le Président du SCRS présentera les conclusions tirées par le SCRS ainsi que ses réponses à la Commission sur la mise à jour annuelle de tout changement des taux de capture estimés de thon rouge par navire et engin (Rec. 14-04, paragraphe 43), les résultats de la recherche de technologies et de méthodologies viables sur le plan opérationnel pour déterminer la taille et la biomasse aux points de capture et de mise en cage (Rec. 14-04, paragraphe 82), l'évaluation des résultats du programme de couverture intégrale utilisant des systèmes de caméras stéréoscopiques ou des techniques alternatives qui fournissent une précision équivalente afin d'affiner l'estimation du nombre et du poids des poissons pendant toutes les opérations de mise en cage (Rec. 14-04, paragraphe 83) et l'évaluation des programmes d'observateurs nationaux de thon rouge mis en place par les CPC, ainsi que tout avis sur des améliorations futures (Rec. 14-04, paragraphe 88).

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

Lorsqu'elle passera en revue les mesures de gestion, la Sous-commission devrait tenir compte de la recommandation formulée par le SWGSM stipulant que « Afin d'appuyer le développement de HCR et de points de référence associés, à compter de la réunion de la Commission de 2015, les Sous-commissions devraient entamer des discussions en vue d'identifier des objectifs de gestion, ainsi que des paramètres pertinents pour les HCR et les indicateurs des performances pour chaque stock, en se penchant particulièrement sur le germon de l'Atlantique Nord, le thon rouge, l'espadon de l'Atlantique Nord et les thonidés tropicaux. »

La Sous-commission souhaitera peut-être également prendre en considération les conclusions tirées par le groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest (PLE-106/15) ainsi que le rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 (PLE-110/15).

7. Recherche

Les activités menées en 2015 et la planification future du GBYP se trouvent à l'Appendice 4 du PLE-104/15.

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 3 (ANNOTÉ)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par l'Afrique du Sud, qui assure la présidence de la Sous-commission 3.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document **PA3-700/15**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*Le document **GEN-004/15** énumère les Parties contractantes membres de la Sous-commission.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*L'information y afférente est incluse dans le rapport du SCRS, **PLE-104/15**. Le Président du SCRS présentera les conclusions du SCRS.*

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

En 2013, les TAC et limites de capture du germon du Sud ont été fixés au titre de 2016, par le biais de la Rec. 13-06.

7. Recherche

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 4 (ANNOTÉ)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Brésil, qui assure la présidence de la Sous-commission 4.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document PA4-800/15.

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le document GEN-004/15 énumère les Parties contractantes membres de la Sous-commission.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

L'information y afférente est incluse dans le rapport du SCRS, PLE-104/15. Le Président du SCRS présentera les conclusions du SCRS.

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Une évaluation du stock de requin peau bleue a été réalisée en 2015. Le SCRS était d'avis que l'incertitude entourant les résultats met en évidence la nécessité de la poursuite de la surveillance des pêcheries par les observateurs et des programmes d'échantillonnage au port.

Lorsqu'elle passera en revue les mesures de gestion, la Sous-commission devrait tenir compte de la recommandation formulée par le SWGSM stipulant que « Afin d'appuyer le développement de HCR et de points de référence associés, à compter de la réunion de la Commission de 2015, les Sous-commissions devraient entamer des discussions en vue d'identifier des objectifs de gestion, ainsi que des paramètres pertinents pour les HCR et les indicateurs des performances pour chaque stock, en se penchant particulièrement sur le germon de l'Atlantique Nord, le thon rouge, l'espadon de l'Atlantique Nord et les thonidés tropicaux. »

L'Union européenne a présenté les projets de proposition suivants concernant l'espadon : le projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord (PA4-803/15) et le projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud (PA4-804/15).

Le projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT (PA4-802-A/15) a été soumis à l'examen de la Sous-commission 4, ainsi que le projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin-taupe commun capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (PA4-805/15). Le projet de Recommandation de l'ICCAT concernant le requin-taupe commun capturé en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT a également été présenté par l'Union européenne (PA4-806/15) ainsi que le projet de Recommandation de l'ICCAT sur le requin-taupe bleu capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (PA4-807/15). Les autres propositions reçues avant la date limite fixée par le Président de la Commission seront circulées pendant la réunion.

7. Recherche

Le groupe d'espèces sur le thonidés mineurs a recommandé, entre autres, de poursuivre en 2016 les activités du programme de recherche annuel SMTYP de l'ICCAT afin d'améliorer davantage la collecte de données biologiques des principales espèces identifiées par le groupe. Le groupe d'espèces sur les requins a également présenté un plan de recherche présenté sous la cote PLE-104/15.

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture